Distance essieu AR - attelage = 8510

	EQUIPEMENT §)	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION	
-	Feux de route	Avertisseur optique	Genre Remorque de travail (vhc.spéc.)	
I		Feux de position	Marque & type LIEBHERR 32 K 45	
1		+ AR vers $AV = \Lambda$ (E)		
I	AR	à l'extrémité de la grue = R (E)	Homologation no CH 9495 04	
ļ	Essuie-glace	(AV= I (E)	Forme de la carr. grue	
j	Feux arrières R	(E) Catadioptres C = I (E)		
ľ		(E) $AR = III (E)$	Places ass. : Total (nvant)	
		Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide 18100 Carburant	
		Indic. vitesse	Charge utileCVCylindréecm ³	
			I roids total 18100 Poids de	
ł	AV	latér. AR 2a (E)	l'ensemble	
		Lampes de travail		
1		2/400 x 300 x 225		
}	We de alâncie de alande (700101/07			
1	** Néhicule spécial: poids total ** Largeur: déplacer l'armoire des commandes électriques; sinon largeur dépasse 2500 mm \$\frac{\text{Foux}}{\text{Eux}}: amovibles, doivent être contrôlés A noter dans le permis de circulation, page 4: - monter les feux prescrits - disque 30 km/h exigé - feu de gabarit et pyramide exigés à l'extrémité de la grue - enlever le lest; la tour, la rallonge de la flèche et le chariot mobile doivent être transportés séparément - le dispositif de transport sur rails doit être rentré et assuré ainsi que les moteurs			
`				
: .				
i				
I				
- 1				
!	électriques	électriques, sur la droite - le châssis supérieur doit être assuré		
į				
1	- marquage jaune/noir: AR sur panneaux pare-boue, sur support des feux			
	de chaque côté et à l'AR à l'extrémité de la grue			
7,	Rothrist, 9.5. / Aarau, 10.9.73			
	nothrist, 9.5.	/ Aarau, 10.9.73		
,				